



Droit du pere divorce apres le deces de la mere

Par **gegene38**, le **25/07/2013** à **19:59**

bonjour, mon fils était divorcé de sa mère de ses 2 enfants, qui avait eu avant de le rencontrer un autre enfant, puis un 4ème avec son concubin. ce dernier a commis un homicide à l'encontre de l'ex-femme de mon fils avant de se suicider.
ce drame s'est déroulé le 19/07. à ce jour les enfants sont confiés à la grand-mère maternelle; mais nous avons l'impression qu'ils font pour s'approprier la garde des enfants alors que mon fils, qui était en bon termes avec son ex concernant la garde des enfants voudrait faire valoir ses droits de père.
pouvez-vous nous éclairer sur les procédures à mettre en œuvre pour qu'il puisse accomplir son rôle de père?
en vous remerciant

Par **cocotte1003**, le **26/07/2013** à **06:34**

Bonjour, Qui a confié les enfants à leurs grands-parents. Normalement suite au décès d'un parent, l'autre récupère automatiquement la garde des enfants. En conséquence il va chez les grands-parents, avec les forces de l'ordre au besoin, et il emmène les enfants, cordialement

Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **10:11**

bjr,

les grands parents n'ont pas l'autorité parentale alors que votre fils a l'autorité parentale donc il a le droit de récupérer ses enfants, mais pas ceux dont il n'est pas le père.
cdt